

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 6 (1861)
Heft: (19): Supplément au No 19 de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Rapport du département militaire fédéral sur sa gestion en 1860 [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-329403>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUPPLÉMENT AU N° 19 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE

23 OCTOBRE 1861.

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR SA GESTION EN 1860.

(*Suite.*)

X. ÉCOLE DES INSTRUCTEURS D'INFANTERIE.

L'école des instructeurs d'infanterie a été, pour la première fois en 1860, séparée conformément à l'ordonnance du 14 décembre 1859, en une école d'aspirants et un cours de répétition ; cette école a eu lieu à Bâle ; elle a commencé au 1^{er} mars par l'entrée au service des officiers chargés de l'instruction ; le 3 mars, l'école des aspirants, et le 11, le cours de répétition se sont ouverts. Par suite de la question de Savoie, le Conseil fédéral ordonna le 27 mars le licenciement de l'école. Le commandement en a été confié à M. le colonel fédéral Wieland ; M. le colonel Egloff a été chargé des fonctions d'inspecteur, mais n'a pas pu s'en acquitter par suite du licenciement prématué.

L'école se composait de :

3 officiers d'état-major,
8 instructeurs,
31 officiers,
65 sous-officiers.

Total, 107.

L'instruction a été donnée conformément à l'ordonnance du 14 décembre 1859 et au plan approuvé par le département. L'instruction du tir a été principalement soignée. M. le major van Berchem et M. le lieutenant Ribi l'ont dirigée de la manière la plus satisfaisante. Une école de tambours a été pour la première fois adjointe à l'école des instructeurs, afin d'établir une uniformité indispensable dans les signaux et dans les marches. Dix instructeurs-tambours ont été réunis à Bâle sous la direction de l'instructeur-tambour Cajochem. Le résultat de cet essai a été excellent ; il conviendra donc de continuer cette instruction et de l'appliquer aussi, tôt ou tard, aux instructeurs-trompettes.

Le zèle, la tenue, la discipline et le désir de s'instruire n'ont rien laissé à désirer à l'école des instructeurs. Nous devons rendre hommage à l'activité déployée par les officiers chargés de diriger l'ins-

truction. La place d'armes de Bâle répond du reste à tous les besoins; le champ de tir seul est un peu trop éloigné de la caserne.

XI. ÉCOLE DES ASPIRANTS D'OFFICIERS D'INFANTERIE.

Cette école s'est ouverte pour la première fois en 1860. Elle a commencé le 15 juillet, sous le commandement de l'instructeur en chef de l'infanterie, avec 15 jeunes officiers et 130 aspirants des cantons de Berne, Lucerne, Uri, Schwytz, Obwald, Glaris, Fribourg, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, les deux Appenzell, Saint-Gall, Grisons, Argovie, Valais, Neuchâtel et Genève, sans compter l'état-major de l'école, composé de 8 officiers, 6 sous-officiers et deux tambours. Tout le personnel était réparti en 3 compagnies, deux de langue allemande et une de langue française. Chacune avait à sa tête un instructeur de première classe qui en était responsable et qui la surveillait à tous égards. L'instruction a porté sur l'organisation de l'armée fédérale, le règlement général de service, le service intérieur, la théorie des armes et du tir, l'école du soldat, de peloton, de compagnie et de bataillon, le service de l'infanterie légère, le service de garde, le service de sûreté, la comptabilité, l'équitation et l'escrime. La théorie et la pratique se succédaient dans une proportion convenable; l'on s'est attaché surtout à l'instruction mutuelle. L'emploi du terrain s'étudiait chaque jour en pratique, ce à quoi le terrain très accidenté des environs de Soleure, se prêtait à merveille. Les exercices ont duré en moyenne 9 heures par jour non compris le temps consacré au service intérieur. L'ordre et la discipline ont été parfaits. Le casernement fourni par le canton de Soleure était excellent, et l'ordinaire, que les aspirants préparaient eux-mêmes, était bon et suffisant.

Après avoir été inspectée par M. le colonel Bontems, l'école a été licenciée le 19 août. Elle donne lieu aux observations suivantes: Le développement intellectuel était satisfaisant chez la plupart des aspirants; l'éducation de quelques-uns d'entr'eux laissait à désirer. A peu d'exceptions près les qualités physiques étaient bonnes, seulement quelques aspirants avaient la vue si courte qu'ils étaient obligés de porter des lunettes, ce qui est un assez grave inconvénient. Les qualités requises chez un officier existaient en moyenne chez les aspirants de cette première école. Aussi, 126 sur 130 ont-ils pu être recommandés aux cantons pour des places d'officiers.

Il est surprenant que les petits cantons, qui ne peuvent pourtant guère avoir chez eux une école d'aspirants d'infanterie, n'aient pas été plus largement représentés. Uri et Schwytz n'avaient envoyé qu'un

aspirant ; il n'y en avait point de Nidwald et de Zug, tandis que le canton d'Obwald était représenté par 4 jeunes gens.

M. le colonel Bontems s'est exprimé comme suit, dans son rapport :

L'esprit de l'école était excellent, la tenue bonne ; il y avait beaucoup de zèle et de désir d'apprendre ; la discipline était remarquable. Le résultat de ce premier essai paraît en résumé, très satisfaisant et bien propre à encourager les autorités fédérales à persévéérer dans la voie où elles sont entrées, en corrigeant quelques détails qui peuvent encore être perfectionnés.

XII. ÉCOLE DES SAPEURS D'INFANTERIE.

Cette école a eu lieu, en 1860, comme l'année précédente, à Thoune, sous le commandement de M. le major du génie Schumacher ; son but est de donner aux sapeurs des notions de travaux à faire en campagne. Deux sous-instructeurs du génie ont été adjoints au commandant de l'école, qui a eu sous ses ordres 9 officiers d'infanterie, 15 hommes de cadres et 76 sapeurs de 16 cantons. Les cantons paraissent enfin comprendre qu'il vaut mieux choisir comme sapeurs des hommes intelligents que des hommes grands. Il est à désirer encore qu'en envoyant des sous-officiers à cette école, ils en choisissent auxquels leurs professions permettent de prendre part à l'instruction, afin qu'ils puissent ensuite rapporter à leurs bataillons les connaissances d'un sapeur, ce qui comblera une lacune toujours sensible. Le sabre d'infanterie ne pouvant pas servir aux sapeurs, a été remplacé, dans le nouveau règlement, par le couteau de sapeur. Les haches, bien que conformes au règlement de 1852, sont plus utiles pour la parade qu'en campagne. Les tabliers, qui ne servent également que pour la parade, sont supprimés dans le nouveau règlement.

Chaque exercice pratique a été précédé par quelques mots de théorie, au sujet des travaux que, pendant quelques heures ou en une nuit, un corps d'infanterie pourvu de moyens restreints, peut exécuter en fait de fortification passagère, d'établissement de bivouac et de camp ou de ponts volants.

Les officiers et la troupe ont pris beaucoup d'intérêt au service, et ce n'est que là qu'ils ont compris la tâche et le rôle des sapeurs d'infanterie. L'instructeur en chef de l'infanterie, chargé de l'inspection, a été entièrement satisfait des résultats obtenus. Il est fort à désirer que ces écoles continuent, surtout si les officiers d'infanterie y sont admis comme volontaire. Le département a chargé M. le major Schu-

macher de rédiger un guide pour le service et les travaux des sapeurs de bataillons.

XIII. ÉCOLE POUR LES ASPIRANTS AU COMMISSARIAT.

Elle a eu lieu à Thoune sous la direction de M. le lieutenant-colonel Liebi, commissaire de la place ; 13 aspirants y ont pris part. Le service a porté sur tout ce qui rentre dans les fonctions d'un officier du commissariat, en y comprenant l'équitation et les premières notions sur l'établissement des camps et des bivouacs. Si l'on veut que les employés du commissariat soient quelque peu au courant du service militaire pratique, il faudra tenir toujours davantage à n'admettre que les aspirants qui ont fait une école de recrue ou quelqu'autre école militaire. M. le lieutenant-colonel Hüser a été chargé de l'inspection et de l'examen. Tous les aspirants ont été admis, et tous sont entrés dans l'état-major du commissariat, l'un dans la quatrième classe, les autres dans la cinquième classe. On ne saurait trop donner de soins à la formation de bons officiers du commissariat. Une instruction de trois semaines, telle qu'elle est donnée à présent, n'y suffit pas ; il faudrait la porter à quatre semaines au moins.

XIV. INSTRUCTION DU PERSONNEL SANITAIRE.

Cette instruction s'est donnée dans les cours suivants :

Deux cours pour les médecins et les commissaires d'ambulances, l'un à Thoune pour les officiers de langue française et l'autre à Lucerne pour les officiers de langue allemande.

Deux cours pour les fraters et les infirmiers de langue allemande à Zurich.

Un cours pour les fraters et infirmiers de langue allemande à Thoune.

Un cours pour les infirmiers à Lucerne.

Deux médecins d'ambulance, 6 commissaires d'ambulance, 38 médecins de troupe, 27 infirmiers et 76 fraters ont pris part à ces différentes réunions. Le médecin en chef qui les a toutes inspectées, en a fait un rapport favorable ; ses critiques se bornent à quelques observations sur l'équipement. Les cantons donnent chaque année plus d'attention au choix des fraters.

Le tableau suivant trouve ici sa place.

D'après l'organisation en vigueur les cantons doivent fournir :

	Médecins.	Fraters.	Infirmiers.
Pour l'élite	302	596	126
Pour la réserve	163	314	63
En 1860 les cantons ont patenté	45	—	—
Ont été répartis dans l'élite . .	36	92	32
Sur ce nombre ont assisté à un cours sanitaire	9	31	18
Ont été répartis dans les trois dernières années et <i>non</i> instruits . .	45	150	37
Etat effectif à la fin de 1860 :			
Elite	241	674	115
Réserve	97	344	55
Il <i>manque</i> par conséquent . .	61	—	11
Réserve	66	—	8
Il y a en plus :			
Dans l'élite	—	78	—
Dans la réserve	—	30	—

On a admis le principe que tous les officiers de santé doivent subir un cours sanitaire, et le subir aussitôt que possible après leur répartition dans un corps. Il résulte du tableau qu'on vient de lire qu'il n'en a pas été ainsi dans les derniers temps, puisque les médecins répartis depuis 3 ans n'ont en bonne partie pas encore fait leur service théorique.

Le service que le personnel sanitaire fait avec la troupe peut être considéré comme une répétition et un perfectionnement relativement aux connaissances puisées dans les cours sanitaires.

Les différentes écoles militaires fédérales et le rassemblement de troupes ont appelé au service : 3 médecins de division, 17 médecins d'ambulances, 2 commissaires d'ambulances, 97 médecins de troupe, 129 fraters et 11 infirmiers. Il faut y ajouter le personnel sanitaire de chaque corps pour les cours de répétition d'infanterie.

Un médecin de division, 2 médecins d'ambulances, 48 médecins de troupe et 99 fraters ont été mis sur pied lors de la question de Savoie.

On trouvera plus bas un rapport sur le service et l'administration sanitaire.

XV. ÉCOLE CENTRALE.

Elle a eu lieu du 29 avril au 30 juin à Thoune et s'est divisée comme précédemment en une partie théorique et une école pratique. M. le colonel Edouard de Salis a été de nouveau chargé cette année du

commandement. L'instruction a été dirigée par l'instructeur en chef de l'infanterie, M. le colonel Wieland, et par MM. de Steiger, Quinten, Stadler, lieutenants-colonels fédéraux, Siegfried, Van Berchem, majors fédéraux, Rauschenbach, commandant du bataillon, Schäfer et Schneider, majors, et M. le professeur Lohbauer.

L'école théorique était composée de :

Officiers d'état-major général	11
» » du génie	—
» » d'artillerie	5
	16
Officiers d'artillerie	25
Officiers d'infanterie (école préparatoire de 3 semaines dès le 7 au 26 mai)	32
Aspirants du génie	13
Aspirants d'artillerie	32
Total	118

L'effectif de l'école d'application a été le suivant :

Officiers de l'état-major fédéral (y compris les 16 ci-dessus)	20
<i>Génie.</i> Aspirants (comme ci-dessus)	13
Sapeurs du génie n° 4, Berne	101
» » » 10, Argovie	63
Pontonniers du génie » 4, Zurich	75
	252
<i>Artillerie.</i> Les 23 officiers ci-dessus, les 32 aspirants, les cadres et la troupe de l'école de recrues qui avait lieu en même temps que l'école centrale	360
<i>Cavalerie.</i> Guides n° 2, Schwytz	27
Dragons » 1, Schaffhouse	69
» » 14, Thurgovie	78
	174
<i>Carabiniers.</i> N° 30, Vaud	100
» 32, Valais,	99
	199
<i>Infanterie.</i> Bataillon n° 3, Zurich	406
» » 32, Schwytz	381
» » 109, Tessin	374
Demi bataillon n° 83, Argovie	188
Bataillon combiné (deux compagnies détachées de Schaffhouse et une d'Appenzell, Rh. ext.)	187
Total	1536
	2541

Nous avons introduit une innovation en ce que nous avons appelé à l'école théorique de 3 semaines, non-seulement les officiers des états-majors des bataillons appelés à l'école d'application, mais encore les commandants, majors et aides-majors des bataillons qui sont appelés au rassemblement de troupes. Cette mesure est conforme à l'article 73 de la loi fédérale sur l'organisation militaire ; elle a porté des fruits évidents. L'instruction a embrassé l'organisation de l'armée, la tactique élémentaire jusqu'à l'école de brigade, la tactique appliquée et spécialement les combats locaux, le service de sûreté en campagne d'après le nouveau règlement, la théorie des armes et du tir, et l'emploi du terrain au point de vue tactique. L'histoire militaire a fait l'objet de l'enseignement de M. le professeur Lohbauer qui a traité la campagne d'Italie en 1859. L'équitation et l'escrime ont fait du reste diversion aux leçons de théorie. Le commandant de l'école a admis les commandants de bataillons à lui présenter leur opinion au sujet du cours qu'ils venaient de faire. Ils ont tous reconnu l'excellence de cette institution et ont manifesté l'intention de la voir se perpétuer.

Nous ne dirons rien du reste de l'instruction ; elle a été donnée d'après les plans déjà précédemment suivis ; mais nous devons nous arrêter davantage à l'école d'application.

L'infanterie présente à l'école a répondu en général à ce qu'on pouvait espérer d'elle ; elle a fait pendant le service des progrès bien marqués. Les manœuvres péchaient surtout au commencement par leur lenteur, mais ce défaut a diminué d'une manière évidente. Les compagnies de chasseurs et de carabiniers ont été réunies à plusieurs reprises pour faire le service de tirailleurs sur une plus grande échelle. La formation de grandes masses de tirailleurs, leurs mouvements sur le terrain pour l'attaque ou la défense, l'occupation d'une position déterminée, l'assaut d'une redoute ou d'une éminence, toutes ces manœuvres ont été exécutées avec beaucoup d'entrain.

Mais si sous ces différents points de vue, les résultats ont fini par être satisfaisants, s'il y a eu de l'ordre dans le service intérieur et dans le service de garde, si malgré le mauvais temps la propreté a été remarquable et si la discipline a été en général bonne, il ne faut pas méconnaître d'un autre côté que l'infanterie a montré pendant les manœuvres combinées qui ont duré 3 jours bien peu d'habitude de la marche. Les chemins de fer ont gâté notre infanterie. Il nous font oublier que la marche n'est rien moins que du temps perdu, mais qu'elle est au contraire un moyen puissant pour former de bonnes troupes. Les marches qui ont été exécutées à l'école centrale n'avaient rien en elles-mêmes de particulièrement pénibles ; on avait allégé le bagage ; le soldat trouvait au bivouac des vivres, du bois et de la

paille ; on a distribué du vin tous les jours ; malgré tout cela, le résultat est loin d'être satisfaisant. Quelques bataillons ont tout-à-fait mal marché. La grande chaleur peut y avoir contribué, mais il résulte néanmoins des observations faites à l'école centrale qu'il faut vouer une attention toujours plus grande aux marches.

Les armes spéciales nous suggèrent les observations suivantes :

Les compagnies du génie sont à la hauteur de leur tâche. Leurs travaux se font avec rapidité et sans confusion ; les pontonniers se distinguent spécialement dans leurs exercices. L'artillerie a également satisfait ; seulement, les canonniers se sont montrés très faibles pour l'école de la pièce de position, parce que, ensuite de la réunion de l'école de recrues avec l'école centrale, ils n'ont presque jamais eu l'occasion d'apprendre cette partie de leur service. Le tir de vitesse a donné peu de bons coups, ce qui prouve que les canonniers sont habitués à pointer trop longtemps. Les commandants de batterie et de brigade ont souvent fait preuve, dans les manœuvres de divisions, d'une certaine hésitation, qui les a empêchés d'agir par eux-mêmes et de profiter du moment favorable. Les compagnies de cavalerie ont bien fait leur service, et ont exécuté surtout dans les manœuvres combinées, leurs mouvements avec rapidité et sûreté.

Le chef du département militaire, assisté des chefs des armes spéciales, a fait l'inspection de l'école. Cette inspection a consisté en ce que les inspecteurs ont suivi une partie des manœuvres finales, ont assisté aux exercices de diverses armes et aux manœuvres de brigade et de division, ont examiné le service intérieur, et ont enfin assisté aux examens des officiers de l'école. A part les observations faites ci-dessus, l'opinion des inspecteurs a été entièrement favorable. Il faut rendre hommage surtout au commandant de l'école, qui a toujours su entretenir parmi ses subordonnés l'ordre, les bons rapports et l'émulation, et au personnel instructeur et enseignant, qui s'est acquitté de sa tâche avec un zèle qui ne s'est jamais rebuté et a montré en général une remarquable aptitude.

XVI. RASSEMBLEMENT DE TROUPES.

Celui de 1860 a été commandé par M. le colonel Denzler. Après que le Conseil fédéral et le département militaire eurent arrêté les dispositions générales, le commandant en chef, assisté par les chefs des différentes branches du service, prit toutes les mesures de détails. L'époque du rassemblement fut fixée du 27 août au 16 septembre. La contrée de Brugg fut choisie comme terrain de manœuvres. Les

manœuvres de divisions eurent lieu sur le Birrfeld, les hauteurs du Birrhard et de Mægenwyl et la contrée de Mellingen dès la Reuss jusqu'à Fislisbach. Les manœuvres de campagne s'étendirent au Nord-Est jusqu'à la Limat près de Baden, et à l'Ouest jusqu'à l'Aar près de Lenzbourg.

Les travaux préliminaires furent dirigés en vue de donner à toutes les branches du service l'organisation qu'elles ont en campagne et à présenter aux officiers et à la troupe une image aussi fidèle que possible du service actif.

Ces travaux ont consisté essentiellement dans des reconnaissances faites par le commandant et les officiers supérieurs d'état-major, le levé d'une carte du terrain des manœuvres, le choix des locaux pouvant servir au logement des troupes, des chevaux et des provisions, ainsi qu'aux ambulances, etc. En fait de logements et de subsistances, on adopta les principes suivants :

Cantonner la troupe aussi serrée que possible, afin de l'avoir sous la main, et de la répartir, non pas dans les maisons particulières, mais par subdivisions plus considérables dans des locaux spéciaux ; distribuer les vivres en nature ; à cet égard, une innovation fut introduite, en ce que le pain fut distribué en miches allongées d'une ration chaque jour ; cet essai a réussi ; le pain est ainsi plus facile à transporter avec soi et le soldat le reçoit frais tous les jours.

Le commandant en chef, le chef d'état-major, l'adjudant général, le commissaire de division, le médecin de division, l'instructeur en chef de l'infanterie et les instructeurs des trois brigades d'infanterie entrèrent en service au quartier-général de Lenzbourg le 25 août. Les autres officiers de l'état-major fédéral y arrivèrent le 27.

Les armes spéciales commencèrent leur école préparatoire le 2 septembre.

Les bataillons d'infanterie enfin, les infirmiers, les soldats du train de parc employés aux ambulances arrivèrent le 6 septembre.

La division complète se divisait comme suit :

Officiers et secrétaires des états-majors de division et de brigade	80
<i>Génie.</i> Sapeurs	100
» 5, Berne	100
Pontonniers » 2, Argovie	99
	199
<i>Artillerie.</i> Batterie de canons de 12 liv., n° 8, St-Gall	142
» » 6 » 20, Thurgovie	175
» » 6 » 24, Neuchâtel	177
	494
A reporter	773

	Transport	773
<i>Cavalerie.</i> Guides n° 1, Berne	29	
Dragons » 2, »	64	
» » 4, St-Gall	78	
» » 10, Berne	57	
» » 12, Zurich,	61	
		<u>289</u>
<i>Carabiniers.</i> N° 4, Berne	101	
» 6, Uri	101	
» 20, Appenzell, Rh. ext.	100	
» 24, Obwald	100	
» 40, Argovie	103	
» 42, Schwytz	95	
		<u>600</u>
<i>Infanterie.</i> Bataillon n° 13, Lucerne	663	
» » 18, Berne	689	
» » 21, St-Gall	683	
» » 27, Bâle-Ville	749	
» » 38, Argovie	682	
» » 42, »	682	
» » 59, Berne	695	
» » 64, Zurich	723	
		<u>5566</u>
Infirmiers et soldats du train de parc		12
Effectif de la division		<u>7240</u>

L'infanterie et les carabiniers ont été répartis pour les manœuvres de divisions en trois brigades ; cette répartition a été conservée pour les manœuvres de campagne, avec cette différence que pour celles-ci les armes spéciales ont été séparées, et les officiers d'état-major employés à d'autres destinations.

Les manœuvres de divisions ont duré du 9 au 11 septembre ; celles de campagne du 13 au 15 ; le 16 (jour du Jeûne), il y eut repos et service divin en campagne ; le 17, les troupes repritrent le chemin de leurs foyers, et rentrèrent toutes, soit par chemin de fer, soit à pied (celles du canton d'Argovie) le même jour dans leurs cantons. Les états-majors des armes spéciales et des brigades d'infanterie ont été licenciés le 18, l'état-major de division le 19 septembre.

Nous ne pouvons pas donner ici une description même résumée des dispositions qui ont été prises pour les manœuvres pendant les six jours qu'elles ont duré, ni de la manière dont elles ont été exécutées. Nous nous bornerons donc à rappeler les observations les plus

importantes qui ont été faites soit par le commandant lui-même dans le rapport qu'il nous a présenté, soit par l'inspecteur (le chef du département militaire, assisté des chefs des différentes armes).

Les dispositions prises pour les manœuvres étaient bonnes, soit pour le choix et l'emploi du terrain, soit pour la dislocation des troupes, qui était faite de manière à éviter des marches et des contre-marches inutiles. Les officiers chargés des divers commandements ont paru en général comprendre leur tâche; quelques-uns ont montré de l'initiative et du discernement dans le choix du moment favorable à l'action; d'autres au contraire paraissaient hésitants et avaient besoin d'être stimulés et corrigés. Les différentes armes se soutenaient en général convenablement. Seulement, souvent l'on faisait feu à de trop grandes distances ou bien les troupes s'exposaient sans nécessité à un feu beaucoup trop rapproché. Ces fautes se corrigeraient du reste d'elles-mêmes, s'il s'agissait de manœuvres sérieuses.

L'infanterie a montré d'abord de la lenteur dans ses mouvements, mais ce défaut s'est corrigé peu à peu. Les officiers commandants de bataillons se sont montrés en général à la hauteur de leur tâche, bien qu'ils aient montré ça et là de l'incertitude et de l'hésitation. L'école préparatoire de Thoune a eu du reste pour eux d'excellents résultats. Les bataillons, de leur côté, avaient fait dans leurs cantons des écoles préparatoires suffisantes. Les cantonnements et leur organisation ont laissé à désirer; on ne s'y installait pas assez promptement, et il y a eu souvent une lenteur regrettable. A ce point de vue, le rassemblement de troupes a été un excellent exercice. Quelques officiers n'ont pas montré toute la sollicitude nécessaire pour la troupe, et se sont plu davantage à critiquer, qu'à agir avec énergie, comme les circonstances l'auraient exigé.

Les troupes du *génie* ont fait preuve d'une bonne instruction et ont exécuté d'une manière satisfaisante les travaux qui leur ont été demandés. *L'artillerie* a eu en général des mouvements rapides, et a souvent surmonté avec hardiesse des obstacles de terrain considérables. Il est à regretter qu'avant le rassemblement de troupes, l'artillerie n'ait été réunie que pendant six jours, au lieu d'avoir fait un cours de répétition complet. Il faut abandonner tout à fait le transport en cheinin de fer de l'artillerie qui entre au service, et il ne faut l'employer que pour le retour. La *cavalerie* a eu un service fort pénible à cause des pluies qui avaient détrempé le terrain. Les compagnies étaient trop faibles pour pouvoir charger avec quelque effet. La cavalerie a néanmoins très bien soutenu les manœuvres.

Le service du commissariat a été bien fait; il n'y a eu d'autres plaintes que celles qu'ont causées quelques retards de fournitures

qui ont eu lieu au commencement. Le service sanitaire a aussi été satisfaisant.

Il faut rendre hommage à la discipline, au bon esprit, que les officiers et la troupe ont montré pendant toutes les manœuvres malgré le temps détestable qu'il a fait continuellement. Les fatigues, quelquefois très grandes, du service ont été supportées gaiement; l'état sanitaire a été excellent, et il y a eu moins de malades que dans le rassemblement de troupes de 1859, où le temps était cependant beaucoup plus favorable.

Nous devons exprimer notre reconnaissance pour les prévenances de tous genres que nous avons rencontrées chez le gouvernement et la population du canton d'Argovie, et spécialement chez le commissaire du gouvernement, M. le colonel Frey, de Brugg. Les rapports entre les habitants et les militaires ont été empreints de la plus grande cordialité, et il ne s'est élevé aucune difficulté qui n'ait été terminée à l'amiable.

Ce rassemblement de troupes peut être considéré comme ayant réussi. Le but, qui est de développer, en vue du service actif, les officiers et les soldats, a été atteint. Le système des rassemblements de troupes, opposé à celui des camps de tactique, a remporté une nouvelle victoire, bien que quelques points de détail attendent encore des améliorations.

XVII. INSTRUCTIONS DONNÉES DANS LES CANTONS.

Nous avons parlé jusqu'ici des écoles *fédérales* qui toutes, sauf le cours des sapeurs d'infanterie, reçoivent la solde et la subsistance de la Confédération, et qui toutes sont sous la surveillance fédérale. Voici maintenant le tableau de l'instruction donnée par les cantons.

Les rapports qui nous sont parvenus montrent que les cantons ont instruit en 1860 :

Recrues des armes spéciales, écoles préparatoires.

Sapeurs du génie	145
Pontonniers	74
Artillerie et train	1080
Dragons	199
Guides	35
Carabiniers	775
	2308
A reporter	2308

Recrues d'infanterie.

	Report	2388
Fusiliers	8357	
Chasseurs	2907	
Officiers et sous-officiers appelés au service	1600	
Tambours et trompettes	508	
Ouvriers	135	
		<u>13,507</u>

Quarante-quatre bataillons et quatre demi-bataillons d'élite ont fait leurs cours de répétition et représentent un effectif d'environ	36,000
La plupart des compagnies de chasseurs ont été appelées au service au printemps pour être armées et exercées avec les nouveaux fusils.	
Quinze bataillons de réserve, soit environ hommes ont fait leurs cours de répétition.	11,000

L'on a vu plus haut que la Confédération a instruit à l'école centrale et au rassemblement de troupes 12 bataillons.

Huit bataillons, qui pour la plupart ont fait une école préparatoire dans leurs cantons, ont été appelés en *service actif* en garnison à Genève.

La loi laisse aux cantons le choix de faire faire à leur infanterie des cours de répétition annuels ou bisannuels, qui, dans ce cas, doivent être d'une durée double. Les cantons usent diversement de cette latitude. Aussi l'indication du nombre des bataillons qui ont fait du service ne suffit-elle point pour s'assurer si les cantons ont rempli leurs obligations. Mais l'examen des états de service de chaque bataillon nous a montré que tout se passe régulièrement. Nous avons seulement dû autoriser le canton du Valais à renvoyer un cours de répétition réglementaire, à cause de l'inondation qui avait ravagé une partie du pays. Les inspecteurs fédéraux ont inspecté la plupart des écoles cantonales. Leurs rapports sont en général favorables. Les bataillons paraissent aptes au service ; il y a cependant encore bien des défauts à corriger.

Les cantons ont communiqué en temps voulu leurs plans d'instruction. Ils étaient en général conformes aux dispositions de la loi fédérale ; mais ils s'en tiennent pour la plupart au minimum exigé ; plusieurs cantons comptent les jours d'entrée au service comme des jours d'instruction. C'est une manière d'interpréter la loi qui est évidemment abusive. Le temps réglementaire est déjà si court en lui-même qu'il ne faut pas l'abréger encore d'une manière arbitraire.

Le tir laisse encore beaucoup à désirer ; il devient absolument indispensable de créer une école spéciale de tir pour l'infanterie. L'école des instructeurs ne remplit pas ce but, et l'on peut être du reste excellent instructeur pour tout le reste du service, sans pouvoir être instructeur de tir.

Plus l'on demandera de progrès à l'infanterie, plus aussi il sera nécessaire de chercher des instructeurs capables. La position des instructeurs d'infanterie dans les cantons, n'est en général pas favorable. D'un côté, ils sont mal payés. De l'autre, ils ne sont pas suffisamment occupés. Le premier de ces motifs empêche les hommes capables de se vouer à cette carrière ; le second ne permet pas aux instructeurs d'acquérir assez de pratique. Aussi longtemps qu'il en sera ainsi, il nous sera bien difficile d'avoir un corps d'instructeurs bien composé et de pouvoir le compléter. Cet objet mérite une sérieuse attention ; l'influence d'un bon instructeur sur un bataillon est très considérable.

Les rapports des inspecteurs fédéraux renferment une lacune. On y trouve bien l'effectif sous les armes du bataillon qu'ils ont inspecté, mais jamais, ou du moins très rarement, l'effectif inscrit au contrôle, en sorte qu'on ne peut pas savoir combien d'hommes dans chaque bataillon n'assistent pas aux exercices, ni par quels motifs ils sont dispensés. Il faudra remédier à l'avenir à cet inconvénient.

XVIII. REVUES ET INSPECTIONS DE LA LANDWEHR.

La *landwehr* a été inspectée pour la seconde fois en 1860. Les cantons suivants ont été dispensés de ces inspections :

Lucerne pour ce qui concerne l'infanterie, parce que l'organisation n'est pas encore achevée et que ce canton venait de perdre son instructeur en chef. L'exemption demandée a été accordée à la condition que l'infanterie de la *landwehr* soit exercée pendant trois jours en 1861, et que l'organisation, l'armement et l'équipement soient achevés d'ici-là. L'artillerie et les carabiniers de *landwehr* ont été inspectés.

Grisons a été dispensé à cause de sa position territoriale, et par suite de l'incendie de son arsenal qui a empêché d'armer la troupe ; les cadres de six compagnies de carabiniers ont été inspectés par la Confédération.

Le *Valais* a été dispensé à cause de l'inondation qui a si fortement atteint ses habitants.

Le canton de *Thurgovie* et celui de *St-Gall* ont été dispensés de l'inspection de l'artillerie de *landwehr*. Le canton de *Thurgovie*

s'est fondé pour l'obtenir sur sa loi militaire qui n'ordonne l'inspection de l'artillerie que de deux en deux ans. Le Conseil fédéral a retiré son approbation à cette disposition contraire à la loi militaire fédérale ; mais a renoncé à l'inspection de 1860, tandis que celle de 1859 avait eu lieu. Le canton de St-Gall s'est fait fort d'organiser une batterie attelée et de l'amener à l'inspection de 1861.

Zurich, Lucerne, Schaffhouse et St-Gall ont été dispensés de l'inspection de la cavalerie de landwehr, à cause des résultats favorables qu'avait eu l'inspection de l'année précédente.

Les inspections fédérales n'ont pas eu lieu dans les cantons de *Zurich, Glaris, Schaffhouse, Appenzell Rh.-Ext., Thurgovie et Vaud*, parce qu'au moment où elles ont été ordonnées, les inspections cantonales étaient déjà faites. Les rapports relatifs à ces inspections ont été adressés au département militaire. Le colonel fédéral chargé d'inspecter *Appenzell Rh.-Int.* en a été empêché, ainsi que son remplaçant, et il n'a pas été possible de déléguer un autre officier. L'inspecteur de l'arrondissement de *Genève* était absent au moment où l'ordre de procéder à l'inspection lui est arrivé.

Si les lois militaires fédérales étaient consciencieusement exécutées dans tous les cantons, il devrait y avoir un minimum pour le chiffre de la landwehr, qui devrait être du 3 % de la population totale, ou équivalent à l'élite, c'est-à-dire 69,600 hommes. Au 1^{er} janvier 1860, la landwehr ne comptait cependant que 52,322 hommes, c'est-à-dire 17,278 de moins que le minimum. Ce dernier n'est dépassé que par les cantons de Zurich, Bâle-Ville, les deux Appenzell, Vaud et Genève, dont l'excédant pris ensemble est de 3,226 hommes. Les autres cantons restent au-dessous du minimum pour un chiffre de 20,504 hommes.

La position s'est améliorée vers la fin de 1860. L'état de la landwehr s'élevait, au 1^{er} janvier 1861, à 61,848 hommes. 46,653 hommes seulement ont assisté aux inspections de 1860.

Nous avons donné l'ordre aux inspecteurs fédéraux d'exercer un contrôle plus sévère sur les absences, qui sont très nombreuses. On trouvera d'autres détails sur l'état de la landwehr au tableau n^o V.

L'organisation des unités tactiques se complète, et les cadres se forment tous les jours davantage. Il résulte d'une difficulté du fait, que les officiers et les sous-officiers des grades subalternes ne sortent pas avec ces grades de la réserve, et qu'il y a en revanche un trop grand nombre d'officiers supérieurs dans la landwehr. Mais il ne faut pas se tenir collé ici aux dispositions en vigueur pour l'élite et la landwehr, et rien n'empêche en définitive que dans la landwehr un second capitaine fasse les fonctions de lieutenant, et un sergent celles de caporal.

L'habillement, l'équipement et l'armement de la landwehr sont réduits au minimum par l'ordonnance fédérale du 5 juillet 1860. L'essentiel est un bon armement; mais c'est ce qui laisse encore beaucoup à désirer. La plupart des cantons n'ont pas assez fait dans ce but. Lors même que l'introduction prochaine d'un nouveau fusil est probable, et que la landwehr pourra profiter alors de l'armement déjà perfectionné, tel que le possèdent actuellement l'élite et la réserve, il ne faut cependant rien négliger pour combler aussitôt que possible les lacunes encore existantes. Il faudrait en particulier transformer au plus tôt les quelques fusils à silex, qu'on voit encore apparaître dans certains cantons.

L'habillement s'améliore chaque année, mais laisse encore beaucoup à désirer.

Les cantons ont été, à plusieurs reprises, rendus attentifs en 1860 à l'importance d'une organisation complète de la landwehr. Nous avons promulgué le 5 juillet l'ordonnance sur l'organisation de la landwehr, et plus tard, celle qui la répartit en divisions territoriales. Notre département a donné des directions spéciales aux autorités militaires cantonales, et aux inspecteurs fédéraux d'infanterie, à l'effet de faire exécuter ces dispositions. Nous avons porté à la connaissance des cantons tout ce qui, dans les rapports d'inspection de 1860, concerne l'état et les lacunes de leur landwehr, en les invitant instamment à compléter ce qui manque et à atteindre le minimum du 3 % de leur population là où ce minimum n'existe pas encore. (Circulaire du Conseil fédéral du 27 février 1861.)

(A suivre.)

Il vient de paraître

chez MM. CORBAZ et ROUILLER fils, à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse :

LE GÉNÉRAL JOMINI

SA VIE ET SES ÉCRITS

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE ET STRATÉGIQUE

Par FERDINAND LECOMTE,

MAJOR FÉDÉRAL.

1 vol. in-8° de 430 pages, orné du portrait du général; avec un atlas in-folio, comprenant les légendes et les plans des batailles d'Ulm, de la Berezina, de Bautzen, de Dresde, de Culm et de Leipzig, plus un croquis de l'Allemagne pour l'intelligence du plan de campagne de 1813. — Prix : 12 francs.

Le volume sans l'atlas, mais avec le portrait et la carte d'Allemagne, prix : 6 fr.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.